



Introduction

La réouverture de l'Atelier les Mille Feuilles, centre d'art imprimé, dans le contexte de la COVID-19, implique la mise en place de mesures nécessaires pour respecter les obligations légales, c'est-à-dire identifier, corriger et contrôler les risques de contamination. A ce titre, nous demandons la participation de tous les artistes à cette démarche de prévention et il s'avère donc important que tous collaborent. Le dialogue et la coopération sont donc essentiels pour y arriver.

Afin de garantir que les activités puissent reprendre dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles, un « Comité Santé et Sécurité » a été formé incluant tous les membres du C.A., auxquels se sont jointes Édith Laperrière et Gabrielle Demers. Le mandat du Comité : *s'approprier les consignes de la Santé Publique en adaptant les outils imposés par la CNESST tant pour le volet diffusion (musées et bibliothèques) que le volet production (manufactures).*

Vous trouverez donc un guide générique de prévention ainsi que les procédures que tous les artistes sont tenus de respecter pour permettre que les activités puissent reprendre, de même qu'un **outil aide-mémoire que tous devront annoter et signer. Ce dernier formulaire sera aussi imprimé et placé à l'entrée de l'Atelier.**

Généralités

Les mesures de prévention qui doivent être appliquées reposent sur les principes du lavage des mains, de l'étiquette respiratoire, de la distanciation physique ainsi que du maintien de mesures d'hygiène avec les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchés, en plus de l'exclusion des personnes symptomatiques des lieux de travail.

Consignes spécifiques pour le volet production

Rappel sur le lavage des mains : Se laver souvent les mains avec de l'eau tiède et du savon, ou avec une solution hydroalcoolique à 60 %, pendant au moins 20 secondes, et surtout : avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche) ; après avoir toussé, éternué ou s'être mouché; avant et après avoir mangé ; après avoir manipulé un outil fréquemment touché ; en entrant et en sortant des locaux; de même qu'après chaque utilisation de l'équipement collectif.

- Savons et solution hydroalcoolique sont disponibles à l'entrée et près des évier.

Rappel de l'étiquette respiratoire : on doit se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, et utiliser des mouchoirs ou son coude replié ; utiliser des mouchoirs à usage unique; jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle ; se laver les mains fréquemment; ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu'elles soient gantées ou non.

- Kleenex et poubelles sont disponibles et doivent être sortis du local à votre départ.

Consignes pour la distanciation physique : Une planification de l'horaire de présence en atelier sera faite et vous sera communiquée sous peu. Il appartient donc aux artistes de faire preuve de considération et de responsabilité. Nous privilégions un seul artiste par jour. Cependant, on peut tolérer **deux artistes par jour, en autant que ceux-ci n'utilisent pas la même technique.**

- Dans tous les cas, une distance minimale de 2 mètres entre ces personnes doit être gardée en tout temps, également pendant les pauses et l'heure du dîner.
- Les poignées de main et les accolades sont évitées.
- Aucune réunion nécessitant un regroupement physique ne sera autorisée (privilégier Messenger, Zoom, etc.).
- Éviter de partager objets, outils et équipements.

Maintien de mesures d'hygiène avec les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchés

Étant donné que le virus responsable de la COVID-19 peut survivre sur les surfaces, l'application de mesures d'hygiène s'avère essentielle.

En plus de limiter le partage des accessoires et appareils professionnels (ex. : stylos, téléphone, tablettes, souris d'ordinateur), nous devons les nettoyer et désinfecter régulièrement dès que plus d'une personne s'en sert. Il en est de même des installations sanitaires (toilettes), qui devront être désinfectées avant et après chaque utilisation et minimalement, à chaque présence. Les aires de repas seront nettoyées après chaque repas et de leur désinfection quotidienne : la poignée du réfrigérateur, les dossiers des chaises, les micro-ondes, cafetière, table à manger, etc. Les objets non essentiels devraient être retirés des aires communes.

Plus spécifiquement pour l'espace production des artistes, les tables d'encrage, la table lumineuse, les surfaces de travail, comptoirs, armoires, tiroirs, les poignées de portes, l'évier et la robinetterie, les presses et leur lit, le séchoir, les rouleaux de lithographie, les raclettes de sérigraphie, les bacs de plastique, les règles, etc... doivent être nettoyés avant et après chaque présence. Lorsqu'un équipement ne peut être désinfecté (ex : tympan de la presse à litho) une note doit être affichée clairement afin qu'aucun autre artiste ne l'utilise avant un délai de 48 heures.

Les artistes sont tenus d'utiliser les produits de nettoyage ou de désinfection appropriés et ne doivent en aucun cas mélanger les produits nettoyants.

Exclusion des personnes symptomatiques des lieux de travail.

Un rappel de vigilance est fait aux artistes afin qu'ils avisent l'atelier s'ils ressentent des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre ou toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat ou du goût, autre symptôme qui pourrait s'ajouter sur le site du gouvernement du Québec) afin qu'ils ne se présentent pas sur les lieux.

- Advenant qu'un artiste ressente de tels symptômes à l'Atelier, ou peu après avoir fréquenté l'atelier, la procédure suivante a été adoptée : Communiquer dès l'apparition de symptômes à la **responsable du**

Comité santé sécurité, Mme Gabrielle Demers, au 819 290-0314. Une procédure de désinfection des lieux sera entreprise et, en respectant la confidentialité de la personne potentiellement atteinte, les usagers de l'atelier et de la direction de la Fontaine des Arts seront avisés.

Consignes spécifiques pour le volet diffusion

A ce jour, le 1 juin 2020, l'Atelier ne peut tenir des événements comme des vernissages, des conférences, des événements-bénéfice ou toutes autres activités de rassemblement comme des visites guidées, des activités d'éducation, des ateliers, des visites de camps de jour et des visites de groupes scolaires.

Les appels de dossiers pour 6 expositions sont toutefois maintenus et nous espérons pouvoir, très prochainement, en préciser les dates de diffusion. En attendant, vous pouvez vous y préparer avec l'assurance et la garantie du financement par le PSO. Nous tenons aussi à préciser que les ateliers-conférences qui avaient été prévus pour *Mai, mois de l'art imprimé*, sont reportés en septembre avec l'accord des responsables culturels de la Ville de Rouyn-Noranda, et dans l'espoir que la situation de la pandémie évolue positivement.

Réaménagements physiques de l'atelier

Avant la réouverture, une inspection de l'Atelier sera faite pour identifier les risques de transmission ou de contamination par la COVID-19 et les modifications suivantes seront prises :

- Une salle de bain sera identifiée à l'usage exclusif des membres de l'Atelier les Mille Feuilles (l'autre sera réservée aux Éditions du Quartz). Savon, désinfectant et poubelle s'y trouvent.
- Les fauteuils de tissus et la bibliothèque seront confinés.
- L'usage du divan est problématique : désinfection avant et après l'usage avec Lysol en spray et apportez votre drap.
- Les cahiers de transmission et le registre des présences seront retirés. Un panier est prévu pour recevoir les formulaires signés avec votre crayon personnel.
- Des rubans sont posés sur les objets et armoires afin d'interdire leur accès (ou du moins de limiter leur usage avec désinfection obligatoire).

Lors de l'entrée dans l'atelier :

Sur la porte d'entrée, vous trouverez 2 formulaires

Formulaire 1 : une feuille de rappel concernant la consigne pour **le lavage des mains avant l'entrée** du local d'atelier (dans la salle de bain identifiée) et de désinfection des objets touchés (commutateur électrique, rampes, poignées de porte, etc.)

Formulaire 2 : synthèse des consignes et registre de fréquentation **à signer par les artistes**

Voir le document en annexe.

Conclusion

Nous vivons une période tout à fait exceptionnelle. Il nous apparaît donc pertinent et responsable de joindre nos efforts pour contrôler les risques de contamination, en ajoutant à nos heures de production les temps requis pour les désinfections avant et après notre présence.

Nous sommes assurés que tous les artistes participeront et collaboreront à cette démarche de prévention et nous vous en remercions à l'avance. Nous vous encourageons à rapporter toute situation dangereuse et recevrons avec intérêt les commentaires de chacun.

Comme dans le passé, nous nous engageons à vous tenir informés, en toute transparence, de l'évolution des mesures de Santé Publique et de leur impact sur notre production artistique.

Brigitte Gagnon
Céline Brochu
Édith Laperrière
Gabrielle Demers
Jacqueline Vachon
Lee Lovsin